



Offre de mission de Service Civique

Soutien aux actions et aux projets de solidarités de l'AFP

- 8 mois ► 24 H /semaine ► A partir du 1er Novembre 2021 ► A Saint-Etienne ►
Mission indemnisée de **580,55 €/mois** ► Domaine : **Solidarité Internationale**



Cette mission vous permettra de **participer aux activités quotidiennes d'une association œuvrant pour la solidarité** et d'être associé.e à un **projet de lutte contre l'exclusion.**

REUNION D'INFORMATION ET CANDIDATURE :

servicecivique@laligue42.org

04 77 49 54 85

• Formations prévues : formation civique et citoyenne (3 jours) + PSC1 (1 jour) et éventuellement BAFA

UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE
Sans condition de diplôme, ni qualification préalable...
Seul compte le savoir être et la motivation !

16/25 ANS

jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

STRUCTURE D'ACCUEIL

Le/la volontaire, rattaché(e) à la fédération départementale de Ligue de l'enseignement de la Loire réalisera sa mission auprès de **l'association Familiale Protestante**, à St-Etienne.

MISSION

En appui des bénévoles et de la salariée de la structure, le/la volontaire aura pour mission générale de lutter contre l'exclusion et de favoriser l'accès à tous à la culture, aux loisirs, à l'alimentation et aux pratiques sportives auprès de familles en difficultés et/ou primo arrivants.

Pour cela, les tâches concrètes confiées au/à la volontaire seront notamment de :

- Participer aux actions mises en place par la structure : aide alimentaire, boutique solidaire, sorties culturelles pour tous....
- Aide à l'animation de certains ateliers : parentalité, échanges de savoirs, ateliers sociolinguistiques, cours de français
- Soutien au fonctionnement de l'épicerie solidaire.
- Aide au développement de la vie associative (ex : site internet – news letter ...)
- Participer à la création de lien social entre tous les acteurs-participants de l'association.
- Aide au développement du nouveau lieu d'accueil de l'association « la maison associative » à Vanosc.

Le/la volontaire sera en contact régulier avec le public accueilli. Il pourra également proposer des actions en fonction de ces envies. Le tutorat sera fait par la salariée de l'association qui est coordinatrice/animatrice de la structure.